



MUNICIPALITE

**PREAVIS N° 12/2007
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Gestion et comptes 2006
de la Communauté intercommunale d'équipements
du Haut-Léman (CIEHL)**

**Séance de la commission : mercredi 25 avril 2007, à 18h00,
à l'Hôtel Helvétie, à Montreux**

Vevey, le 3 mai 2007

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), entente intercommunale au sens des art. 110 et suivants de la loi sur les communes du 28 février 1956, est entrée en vigueur le 1er janvier 1987 et regroupe les dix communes du district. Son but est de participer au financement de tout objet d'intérêt public régional (notamment études, projets, installations, équipements), selon modification de la convention entrée en vigueur le 5 mars 1997, au moyen d'un fonds alimenté par les contributions annuelles des communes. Ces contributions ont été fixées pour 2006 à fr. 5.-- par habitant, lors de l'adoption du budget 2006 par les conseils communaux dans le courant de décembre 2005. La CIEHL est gérée par un Conseil administratif, formé de délégués des municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, le budget et les comptes sont soumis au contrôle de l'Etat.

Par le présent préavis, nous vous soumettons pour approbation les comptes 2006 de la CIEHL. La même procédure est appliquée dans les autres communes du district.

Nous vous prions par conséquent, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis no 12/07, du 3 mai 2007, sur la gestion et les comptes 2006 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL);
- VU** le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

- a)** d'approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2006;
- b)** de donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2006.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire

  

Laurent Ballif P.-A. Perrenoud

Annexes

Rapport du Conseil administratif sur l'exercice 2006
Comptes 2006

Municipal délégué : M. Laurent Ballif

Communauté Intercommunale d'équipements du Haut-Léman - "C.I.E.H.L."

BILAN au 31 décembre	COMPTES 2006	COMPTES 2005
<u>ACTIF</u>		
BCV compte no 782.880.2 - compte courant	3'295.50	2'181.50
BCV compte no 595.150.0 - compte placement	11'348.65	785'343.20
Titres et placements	1'120'000.00	-
Impôt anticipé à récupérer	1'192.31	1'136.00
Intérêt couru sur compte à terme fixe	6'048.00	-
TOTAL DE L'ACTIF	1'141'884.46	788'660.70

<u>PASSIF</u>		
Facture à payer	7'119.75	5'429.90
	7'119.75	5'429.90
<u>Fonds propres</u>		
Capital au 1er janvier	783'230.80	440'099.47
Résultat de l'exercice	351'533.91	343'131.33
Capital au 31 décembre	1'134'764.71	783'230.80
TOTAL DU PASSIF	1'141'884.46	788'660.70

Compte d'exploitation au 31 décembre	COMPTES 2006	BUDGET 2006	COMPTES 2005
<u>PRODUITS</u>			
Revenus des capitaux	9'454.57	4'800.00	3'245.67
Participation des communes membres (fr. 5.-/habitant)	349'270.00	345'420.00	345'420.00
TOTAL DES PRODUITS	358'724.57	350'220.00	348'665.67

<u>CHARGES</u>			
Frais bancaires	70.91	-	104.44
Frais de secrétariat et de fonctionnement	7'119.75	6'000.00	5'429.90
TOTAL DES CHARGES	7'190.66	6'000.00	5'534.34
RESULTAT = Bénéfice de l'exercice	351'533.91	344'220.00	343'131.33

Ville de Vevey
Direction des finances
Le chef de service

G. Altermath

Vevey, le 16 mars 2007

CIEHL COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE D'ÉQUIPEMENTS DU HAUT-LÉMAN

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2006

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

La CIEHL a été créée en 1986 par les dix communes du district, sous la forme d'une entente intercommunale. Elle avait pour but de constituer un fonds commun destiné à faciliter la réalisation d'installations et d'équipements d'intérêt public régional. La modification de la loi sur les communes en 1996 a permis ensuite aux communes d'étendre l'application de la CIEHL au financement de tout objet reconnu d'intérêt public régional par les conseils communaux.

La CIEHL est gérée par un conseil administratif (CA) désigné par les municipalités. En pratique, celui-ci est composé des dix syndics des communes, qui en assurent la présidence à tour de rôle durant une année. La composition du conseil est la suivante :

COMMUNES	DÉLÉGUÉS JUSQU'AU 30 JUIN	DÉLÉGUÉS DÈS LE 1^{ER} JUILLET
Blonay	Henri Mérinat	Henri Mérinat
Chardonne	Jean-Philippe Blanc	Serge Jacquin
Corseaux	François Rod	Gaston Barman
Corsier	Michel Henry	Franz Brun
Jongny	Claude Genton	Claude Genton
Montreux	Pierre Salvi	Pierre Salvi
St-Légier- La Chiésaz	Ernest Cardis	Jean De Gautard
La Tour-de-Peilz	Alain Matthey	Nicole Rimella
Vevey	Dominique Rigot	Laurent Ballif
Veytaux	Claudine Nicollier	Christine Chevalley

Jusqu'au 30 juin 2006, le CA a été présidé par M. Cardis, syndic de St-Légier-La Chiésaz, et dès le 1^{er} juillet 2006 par M. Salvi, syndic de Montreux; M. de Gautard, syndic de St-Légier-La Chiésaz, en a été le vice-président dès le 1^{er} juillet.

L'autre organe de la CIEHL est la commission intercommunale de gestion, désignée par les conseils communaux parmi leurs membres. Chargée du contrôle de la gestion de la CIEHL, cette commission se réunit usuellement deux fois par année, au printemps pour les comptes et en automne pour le budget. Jusqu'au 30 juin 2006, Mme Marylène Brawand, conseillère communale à St-Légier-La Chiésaz, en a été la présidente, et Mme Rita Regamey, conseillère communale à St-Légier-La Chiésaz, le rapporteur. Pour la nouvelle législature, soit dès le 1^{er} juillet, M. Marcel Lacroix, conseiller communal à Montreux, a présidé la commission et M. E. Golaz, conseiller communal à Montreux, en a été le rapporteur.

ACTIVITÉS 2006

Le CA s'est réuni à 7 reprises au cours de l'année écoulée. Les terrains de foot et la révision de la convention de la CIEHL ont été les principaux sujets abordés lors de ces séances.

Concernant les terrains de foot, ce sont surtout les aspects financiers (financement des études et subvention pour la réalisation) qui ont été discutés, mais sans aboutir toutefois à des résultats concrets.

Quant aux statuts de la CIEHL, les municipalités ont été invitées à se prononcer sur la révision de plusieurs points essentiels de la convention. Il ressort de cette consultation qu'une large majorité des municipalités est favorable à ce que les décisions des conseils communaux soient prises à la majorité qualifiée en lieu et place de la règle de l'unanimité. Les municipalités sont également pour la plupart favorables à ce que la CIEHL puisse financer des projets hors district, ainsi que des projets privés présentant un intérêt public régional. L'augmentation des contributions à la CIEHL est par contre rejetée par la majorité des municipalités.

Sur la base de ces réponses, le SAI a écrit au canton (Service des communes et des relations institutionnelles) pour obtenir un avis de droit sur les différentes modifications envisagées, en particulier sur la légalité de celles-ci au regard de la loi sur les communes (LC). Sur la base de cet avis, et des réponses des municipalités, un projet de révision de convention pourra être élaboré dès 2007.

La commission intercommunale de gestion s'est réunie à deux reprises, le 3 mai 2006 pour l'examen des comptes 2005, le 1^{er} novembre 2006 pour l'examen du budget 2007. Sur la base des rapports établis par dite commission, les comptes et le budget susmentionnés ont été adoptés par les dix conseils communaux des communes du district.

En outre, les séances de la commission intercommunale de gestion sont toujours l'occasion pour ses membres d'échanger sur divers éléments et/ou projets en cours, concernant la région.

Enfin, selon le règlement sur la comptabilité des communes, les ententes intercommunales sont soumises au contrôle de l'Etat, au même titre que les associations de communes. De ce fait, les comptes 2005 et le budget 2007 ont été communiqués à la Préfecture sur formules officielles.

COMPTES 2006

Les contributions des dix communes du district, calculées à raison de Fr. 5.- par habitant, selon la population au 31 décembre 2005, ont atteint le montant de Fr. 349'270.-. Compte tenu des intérêts, qui se montent à Fr. 9'454.57, les revenus totaux s'élèvent donc à Fr. 358'724.57.

Au niveau des charges, les frais de secrétariat et de gestion facturés par le Service des affaires intercommunales pour 2006 s'élèvent à Fr. 7'119.75.

Le montant total des charges s'étant élevé à Fr. 7'190.66, le résultat net de l'exercice 2006 est de Fr. 351'533.91. En conséquence, le capital disponible au 31 décembre 2006 est de Fr. 1'134'764.71.

Au nom du Conseil administratif

Pierre Salvi
Président
Syndic de Montreux

Colette Rossier
Cheffe du Service des affaires
intercommunales du district de Vevey

Annexe : Comptes 2006

Vevey, le 28 mars 2007
GR/img